

# CERTIFICATE

## La société

**Madeira Garnfabrik Rudolf Schmidt KG**  
Zinkmattenstr. 38  
79108 Freiburg im Breisgau, GERMANY

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **22.0.17161**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

OEKO-TEX®  
CONFIDENCE IN TEXTILES  
**STANDARD 100**



94.0.6007 HOHENSTEIN HTTI

Testé substances nocives  
[www.oeko-tex.com/standard100](http://www.oeko-tex.com/standard100)



## pour les articles suivants:

Fils à broder colorés pour machine (y compris les couleurs fluo) en PES dans les articles POLYNEON No. 40, No. 60, No. 75, POLYNEON FR et FROSTED MATT No. 40, No. 30, LUNA en PP/PBT en blanc et MONOLON en PA ; fil à broder réfléchissant en PES/PA dans l'article REFLECT ; sous-fils en PES dans les articles BURMILON, ROYAL, MAGNA-GLIDE, MAGNETIC CORE et MAGNETIC SIDED BOBBINS, en blanc et noir et BOBBIN THREAD NO. 150 en blanc et noir ; fils à broder colorés pour machine de CV dans les articles CLASSIC n° 30, n° 60 et n° 12 ; fils à broder colorés pour machine, article BURMILANA CO en CO/PAN ; fils à broder hautement conducteurs dans les qualités HC 40 et HC 12 en PA, argenté ; les qualités Silverstitch n° 80 et n° 120 en PA argenté en mélange avec du PES, ainsi que des fils à broder pour machine colorés en PES métallisé mélangés avec du PES dans les qualités CR n° 40 et CR n° 20, à l'exception du Madeira Black 150 ; en partie fabriqué avec des fibres acceptées par OEKO-TEX® ayant des propriétés biologiques actives ; fabriqué en utilisant des matériaux certifiés selon STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit I**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles pour bébés.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat 94.0.6007 est valable jusqu'au 30.06.2023**

Boennigheim, 15.07.2022

*Ivonne Schramm*  
Dipl.-Ing. (FH) Ivonne Schramm  
Head of Certification Body OEKO-TEX®

